

Connaissez-vous ?



LE RÉEMPLOI EN ENTREPRISE

Conjuguez économies et écologies grâce au réemploi en entreprise !

Le réemploi en entreprise présente bien des avantages. Non seulement il permet de faire des économies et la chasse aux gaspillages, d'allonger la durée de vie des produits mais aussi de répondre aux obligations réglementaires, tout en menant des démarches originales vis-à-vis des salariés, clients et fournisseurs. Les flux (mobiliers, matériel informatique, téléphonie, fourniture,

emballage, support de communication, textile) sont aussi nombreux que les formes de réemploi (upcycling, reconditionnement, revente, dons, réutilisation en interne...).

C'est le moment d'adopter de vertueux comportements d'achats et de méthodes d'évacuation des matières ou équipements non utilisés !



Acteur du Zéro Déchet en Pays du Mans

CCI Le Mans Sarthe
Le Mans



Pour aller plus loin

Retrouver l'article de Maine Eco

➔ [Réemploi : un bon réflexe à adopter](#)